DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 22 OCTOBRE 2015

<u>Délibération</u> n° 2015.10.142.B

Médiathèque d'agglomération L'Alpha - travaux de construction - Lot n° 10 "revêtements sols souples" : avenant n° 2 LE VINGT DEUX OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 16 octobre 2015

Secrétaire de séance : Michel GERMANEAU

<u>Membres présents</u>:

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s):

Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Jacques PERSYN, André BONICHON

Absent(s):

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE 2015

DELIBERATION N° 2015.10.142.B

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION / GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur: Madame GODICHAUD

MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION L'ALPHA - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT N° 10 "REVETEMENTS SOLS SOUPLES": AVENANT N° 2

Par délibération n° 66 B en date du 11 avril 2013, , le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation relative aux travaux de construction de la médiathèque d'agglomération, pour les lots 5 - 8 et 10.

La commission d'appel d'offres du 09 juillet 2014 a décidé d'attribuer le lot n° 10 « revêtements de sols souples » à la société DRC DUBOURNET REVETEMENTS COLLES sise 15 rue Pierre Loti – 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC pour un montant de 92 413,80 € HT.

Par délibération n° 100.B du 9 juillet 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 1 en plus-value d'un montant de 7 954,59 € HT qui a porté le montant du marché à 100 368,39 € HT.

Les différentes prestations suivantes, non prévues au marché mais nécessaires à la réalisation de l'ouvrage (oubli) ou adaptation de la maîtrise d'œuvre, sont à prendre en compte:

Prestations en plus-value :

 pose bande anti-dérapant sur marches escaliers de La Fabrique du rez-de-jardin au rez-de-chaussée et des accès extérieurs pose nez de marche antidérapants dans escalier central pose nez de marche antidérapants escalier accès au monde Imaginer 		2 072,40 € HT 1 620,00 € HT 2 760,00 € HT
	Montant en plus-value	6 452,40 € HT
Prestations en moins-value :		
- traitement joints de dilatation		- 980,00 € HT
- bandes d'éveil à la vigilance		- 700,00 €HT
- barres de seuil		- 110,00 € HT

Montant total en moins-value 1 790,00 € HT

Le montant de l'avenant n° 2 en plus-value est de 4 662,40 € HT.

Le montant du marché passe de 100 368,39 € HT à 105 030,79 € HT suite au dernier avenant. L'augmentation du marché s'élève à 13,65 % par rapport à son montant initial de 92 413,80 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 15 octobre 2015,

Je vous propose:

D'APPROUVER un avenant n° 2 au lot n° 10 « revêtements de sols souples » dont le titulaire est la société DRC DUBOURNET REVETEMENTS COLLES sise 15 rue Pierre Loti − 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC pour des travaux d'un montant en plus-value de 4662,40 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3^{ème} Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – autorisation de programme n° 2.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :		
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	<u>Affiché le</u> :	
27 octobre 2015	27 octobre 2015	